

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES RENDEZ-VOUS JEUNES

A. Objectif

Ces « Rendez-vous » ont pour but de permettre au jeune inscrit, de participer à l'organisation et à la mise en place de projets divers en lien avec les loisirs, la culture, les activités physiques et sportives, l'environnement mais aussi et surtout de se retrouver et partager un moment autour d'une activité. Le concept de « projet » est important à prendre en compte, il est celui qui nous démarque de la simple activité ou garderie.

B. Modalités de fonctionnement

ADOS : 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

L'Accueil se fait :

- Deux vendredis par mois de 18h30 à 21h30
- Des Journées ponctuelles mises en place pendant les vacances scolaires.

Les jeunes dont les familles résident sur la commune de Gages-Montrozier sont prioritaires. Les jeunes des familles résidant en dehors de la commune peuvent accéder à l'accueil sous réserve des places disponibles.

- + L'inscription est obligatoire pour assurer l'organisation et le bon fonctionnement de l'accueil. Le jeune se référera au programme d'animation transmis par les animateurs pour connaître les délais d'inscription.
- + A chaque rencontre, une activité ou l'organisation d'un projet sera proposé. Le jeune qui s'inscrit, s'engage à participer. Le jeune sera sous la responsabilité des animateurs pendant le temps de l'accueil.

✚ Pour les journées ponctuelles pendant les vacances scolaires :

Des activités ludiques et/ou en lien avec les différents projets portés par les animateurs ainsi que les sorties seront proposées. L'inscription est obligatoire dans un souci d'organisation. Le programme d'activités est affiché aux arrêts de bus devant l'école et à la tournée du stade et envoyé par mail aux familles ayant déjà participé aux activités. Pour un bon fonctionnement, sur le programme, seront précisés un délai d'inscription pour les jeunes ainsi que les horaires des activités à respecter.

✚ Pour les repas :

Le vendredi soir : une soirée avec le repas inclus peut-être proposé au jeune sinon il viendra avec son pique-nique.

Les journées ponctuelles et sorties : le pique-nique sera fourni par les familles.

Le téléphone portable : nous tolérons l'utilisation du téléphone portable aux adolescents uniquement dans le cas où il serait utile au groupe, à l'activité ou projet, tolérance qui peut être remise en question suivant l'attitude du jeune.

Les interdictions : Alcool, cigarette, drogues sont interdits lors de l'accueil.

Les sanctions : Dans un souci de coopération, les jeunes sont informés que nous n'avons pas vocation à faire de la répression et qu'il est profitable à l'ensemble des participants de l'accueil de veiller au bon « vivre ensemble » selon des règles communes et qu'il peut être remis en question la participation du jeune si celui-ci ne coopérait pas, qu'un dialogue sera mis en place pour répondre à l'attente ou problématique du jeune, qu'une concertation en équipe sera établie afin de veiller à la décision la plus juste à prendre.

✚ La communication :

L'Accueil de loisirs : 05.65.42.23.58 OU alsh.frgages@yahoo.fr

Prochainement sera mis en place une adresse mail spécifique au RDV Jeunes et probablement par la suite un numéro de téléphone et un site internet ou réseaux sociaux pour les RDV Jeunes.

C. Tarification

✚ Les Soirées : 5€ par soirée + Supplément en fonction de l'activité.
La facturation se fera par trimestre.

- ✚ Les Journées Ponctuelles : La tarification est la même que celle de l'accueil de loisirs 15€ la journée et 8€ la demi-journée. En fonction de l'activité, un supplément sortie ou intervenant peut-être ajouté à la facturation. La facturation se fera en fin de période des vacances scolaires.

Des actions pourront être organisées par les jeunes afin que les bénéfices réalisés contribuent également au financement des activités, sorties, séjours exceptionnels.

Les familles bénéficiaires d'aide financière CAF / MSA /CE pourront prétendre aux réductions attribuées par les aides à condition de fournir un justificatif en cours de validité durant la période concernée d'activité. Les aides financières concernent uniquement les journées ou demi-journée.

D. Autorisation parentale

Je soussigné, Madame, Monsieur,

.....autorise
l'association Familles Rurales Gages-Montrozier

: • A prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

• A transporter mon enfant dans des véhicules particuliers et/ou en commun pour les besoins de la structure.

• A prendre des clichés photographiques et/ou vidéo de mon enfant dans le cadre des activités dispensées par l'association, de procéder à leurs affichages au sein des structures d'accueil et/ou à leurs diffusions dans les bulletins et presses locales.

• **Autorise mon/mes enfants :**

.....
.....

A partir seul à l'issue de l'accueil les vendredis soir et Journée ponctuelles :

Oui Non

OU

M'engage à venir chercher mon ou mes enfants à la fin de l'activité.

(Rayer les mentions inutiles)

Signature des parents

Signature du jeune